

« Quel environnement au XXI^e siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie »

Comptes rendus des ateliers

Dans le numéro précédent, nous vous avons présenté un compte rendu de colloque « Quel environnement au XXI^e siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie » par Pierre Calame.

Nous poursuivons dans ce numéro la publication des comptes rendus d'atelier. D'autres suivront dans les prochains numéros.

Quel environnement au XXI^e siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie

Ce colloque international, qui a eu lieu les 8, 9, 10 et 11 septembre 1996 à l'abbaye de Fontevraud, était organisé par le ministère de l'Environnement, l'Association Germes, l'Association des ingénieurs du génie rural, des eaux et forêts (Aigref), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), l'Institut français de l'environnement (Ifen), l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Centre d'activités régionales du plan bleu pour la Méditerranée (Pnue), The World Future Studies Federation (WFSF - Futuribles International), l'Association Natures Sciences Sociétés-Dialogues, le Centre de prospective et de veille scientifique (Drast), avec le soutien financier de la Commission européenne et parrainé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Institut on International Environmental Governance (États-Unis), l'Institut des sciences de l'environnement (université du Québec).

À l'approche du passage à l'an 2000, ce colloque avait trois objectifs :

- dégager les grandes tendances d'évolution de l'environnement au siècle prochain à partir d'une confrontation des travaux de prospective actuelle-

ment menés sur ce thème dans le monde (« Les futurs ambigus ») ;

- mettre en débat les approches, projets ou propositions (tel que le développement durable) dessinant des futurs souhaitables dans ce domaine et les moyens d'y parvenir (« Les futurs souhaitables ») ;

- et enfin, s'interroger, à la lumière des expériences récentes et d'une appréciation des marges de manœuvres futures, sur les chances d'une réelle « gouvernance » et prise en compte à long terme de l'environnement compatible avec la démocratie tant aux échelles nationales qu'internationales (« Les futurs gouvernables »).

Le colloque de Fontevraud se situait ainsi au croisement de deux préoccupations majeures : faire prendre conscience des transformations profondes que devra connaître la problématique de l'environnement dans les décennies à venir et mener une réflexion collective sur les conditions d'une prise en compte effective du long terme dans nos sociétés modernes et démocratiques.

Pour plus de renseignements, contactez le secrétariat, Centre de prospective et de veille scientifique, tour Pascal B, 92050 Paris La Défense
Tél. : 01 40 61 63 23 - fax : 01 40 61 63 96
Courriel : prepro@drast.equivalent.com

Atelier 06 – Protection de la nature et de la biodiversité dans vingt ans

Président : Luc Hoffmann – animateurs : Jean-Pierre Raffin, Jean-Marc Michel et Jean-Claude Lefeuvre

Au travers des différentes communications entendues et discutées, trois points se dégagent :

1. État des connaissances

Les trois niveaux de la diversité biologique (génétique, taxonomique et écologique) sont inégalement couverts par le champ des connaissances. Il y a donc risque de voir le terme «biodiversité» utilisé plus comme un slogan que comme un mot dont le sens est commun au plus grand nombre.

En effet :

- a) le mot est perçu différemment selon les interlocuteurs,
- b) la démonstration de l'« utilité » de la diversité biologique est récente et peu accessible à l'opinion publique,
- c) la connaissance de la diversité biologique est très imparfaite. Connaît-on 5 % ou 50 % des espèces vivantes de la planète ?
- d) l'argumentaire pour conserver la diversité biologique fait appel à des ressorts divers : éthiques, esthétiques, utilitaires (c'est à dire fondés sur la crainte de voir disparaître une ressource pour les générations futures), etc.
- e) la volonté de conserver des espaces ou des espèces « sauvages » n'est-elle pas la traduction d'un désir de lutter contre la mort, de retour au paradis perdu ?

2. Tendance, perspectives et propositions

L'histoire montre que pour conserver cette diversité biologique (quelles qu'aient été les motivations) l'homme a d'abord voulu créer des sanctuaires de nature « extraordinaire ». Du point de vue opérationnel, c'est une pratique nécessaire mais insuffisante. Ces « morceaux » de nature ne peuvent assurer la conservation de la diversité biologique s'ils ne sont pas reliés entre eux d'où l'obligation de développer des politiques et stratégies de réseaux, de corridors assurant la fonctionnalité à long terme des écosystèmes. Dans les pays où les écosystèmes originels ont été profondément modifiés, on constate que lorsque les modifications se sont effectuées lentement, il s'est maintenu une diversité biologique forte dont l'homme a pu être un facteur positif. Ils constituent des espaces perçus aujourd'hui comme « naturels ». Leur pérennité est souvent liée à la pluralité des usages et des représentations.

Gérer la diversité biologique demande donc son intégration dans la réalité économique et sociale, c'est-à-dire en définitive, dans un développement soutenable.

Du point de vue opérationnel cela consiste non seulement à intégrer les concepts de conservation dans l'aménagement du territoire (écologie du paysage, infrastructures naturelles, lutte contre la fragmentation, maintien de la connectivité, etc.), mais également à se préoccuper de l'exploitation de la « nature ordinaire ». Maintenir un maillage vivant (bocage par exemple) est une bonne chose, mais cela n'exclue pas que l'on se désintéresse des pratiques concernant les espaces contenus par les mailles. Dans la perspective d'un changement climatique, il faut éviter l'enkystement des zones refuges sans possibilité de diffusion si la matrice agricole est trop prégnante.

Il faut noter la perplexité des économistes pour attribuer une valeur à la diversité biologique et si tel est le cas, sur les modalités d'évaluation.

Il semble que la diversité biologique fasse recette dans les conventions et stratégies internationales. Cependant, l'exemple de la convention sur la diversité biologique signée à Rio de Janeiro en 1992 montre le glissement des préoccupations vers les seules biotechnologies et la disparition de la notion de patrimoine mondial. Cette notion est remplacée par celle de « patrimoines locaux » placés sous la responsabilité quasi exclusive des états sans obligations de résultats. Ces obligations constituent pourtant un élément stratégique fort (cf. Convention CO2), même si l'on sait que nombre d'états ne se donnent pas les moyens d'y satisfaire.

3. De la médiation

Il est apparu à l'atelier qu'un bonne part des blocages sociétaux par rapport à la conservation de la diversité biologique résultait d'un déficit de médiation. L'exemple des péripéties de la mise en œuvre, en France, du réseau Natura 2000 en application de la directive européenne « Habitats » le montre. On peut considérer qu'au delà de l'exacerbation démagogique, à des fins politiques, d'un sentiment anti-européen par certains groupes de pression, il y a eu un manque réel de médiation. Il est dû aussi bien au manque de moyens du ministère de l'Environnement qu'au manque de conviction d'autres départements ministériels notamment pour des raisons culturelles.

La gestion de la diversité biologique ne peut donc rester une affaire de spécialistes dans la mesure où elle dépend de l'utilisation de territoires exploités et des choix de développement qui y sont faits.

Un effort de communication doit donc être développé au plus près des communautés locales pour rechercher leur engagement dans la conservation de leur patrimoine.